Monsieur,

Un peu néophyte sur le dossier CLAREBOUT, mais fortement concerné car résident depuis trois ans de la commune de DEULEMONT, je me permets de vous faire part de mes remarques concernant ce dossier d'expansion.

J'ai découvert ce projet quelques temps après notre emménagement à DEULEMONT lors d'une réunion publique organisée par le conseil municipal de DEULEMONT en partenariat de l'association Deûlémont Environnement. Suite à une nouvelle réunion d'information le 14 septembre 2018, j'ai fait part de mes remarques le 28 septembre 2018 dans le cadre de l'enquête publique organisée par le Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de la PREFECTURE du NORD.

Je viens d'apprendre qu'une nouvelle enquête publique était ouverte concernant maintenant l'implantation d'un deuxième congélateur par l'entreprise CLAREBOUT POTATOES.

Je tiens à vous faire savoir ma ferme opposition à ces deux projets :

- Implantation d'un deuxième congélateur ;
- Installation d'une plate-forme bimodale.

Cette prise de position est fondée sur deux concepts :

- Le premier est **ECOLOGIQUE**. La suppression de zone humide qui affaiblira le potentiel de la nappe phréatique. Ce qui se traduira par l'augmentation de période de sécheresse avec l'impact sur la gestion de l'eau que notre département connait actuellement. Vous avez été amené ces derniers temps à prendre des mesures de restriction de la consommation d'eau d'abord pour le deuxième trimestre de 2019 et actuellement jusque fin septembre 2019.
- Le deuxième tout aussi grave est notre **SECURITE**. Nous qui résidons à près de 500 m de ce nouveau congélateur avons tout lieu de nous inquiéter pour notre sécurité.. Cette inquiétude se base autant sur les risques pressentis à la lecture de l'information établie par la DREAL Grand-Est que sur les risques déjà constatés. Je me suis permis de rechercher dans les médias locaux (La Voix du Nord et Nord Eclir) les événements relatifs à la gestion des risques de la société CLAREBOUT POTATOES sur ces dernières années. Vous excuserez les manques et l'aspect restrictif de mes recherches, mais mon inventaire est édifiant au regard de la gestion de la sécurité et des risques de cette société tant sur le site de Neuve Eglise que de Warneton:
 - o Juillet 2014 : Incendie
 - o Septembre 2015 : Incendie
 - o Janvier 2016: Accident du travail par brûlure
 - Février 2016 : Effondrement de poutrelles heureusement sans dommage corporel
 - o Avril 2016: Accident mortel
 - o Aout 2017 : Epidémie infectieuse de salariés
 - Octobre 2017 : Accident mortel ayant déclenché un contrôle inopiné des autorités Belges

- Novembre 2017 : Pollution de la Lys
- Décembre 2017 : Accident du travail par brûlure
- Février 2018 : Feu de cheminée
- Mars 2018: Construction d'un parking sans autorisation des autorités Belges
- o Septembre 2018 : Débordement de cuves
- Octobre 2018 : Déflagration dans une chaudière
- Juin 2019 : Pollution de la Lys entrainant une mortalité des poissons
- o Juillet 2019 : Rejet de graisse dans l'atmosphère.

A cette liste il faut ajouter les nuisances sonores et olfactives régulières.

J'ose espérer que vous utiliserez tout ce qui est en votre pouvoir pour interdire ce développement industriel qui mettra en péril la population tant Deûlemontoise que celle de Warneton et environ. Nous ne pouvons pas vivre avec un risque de catastrophe industrielle que cette société ne peut pas prétendre contrôler au regard des accidents et incidents répétitifs. Le développement envisagé ayant pour seul but de centraliser les unités de Neuve Eglise et de Warneton à Warneton, ce qui par expérience me fait penser que les risques ne se cumuleront pas mais se multiplieront.

Il serait dommage que vous ou un de vos successeurs soit dans l'obligation de gérer une catastrophe type SEVESO de Toulouse.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Jean LEFEBVRE